



Travail harcèlement

Par wimann

Bonjour a tous,

Depuis 2 ans je subis du harcèlement par un clan dans la société (membre d'une même famille) dont mon manager direct.

J'ai supporté jusqu'à présent déjà parce que je divorçais et je venais d'intégrer la société.

A l'époque ni RH ni visite médicale.

RH et visite médicale dispo j'en parle afin d'alerter sur mes conditions de travail. La RH me dit que je prends les choses trop à cœur et que c'est un pb de communication.

Alors mon manager veut m'obliger à faire le travail de sa femme (ce à quoi je réponds ne pas avoir de bande passante pour le faire parce que je remplaçais déjà un autre collègue absent)

Il me fait convoquer par la RH sous prétexte que je ne répond pas au téléphone et sans entretien préalable je reçois une convocation de la RH "situation entre mon manager et moi"

Lors de cette entretien je lui explique la vraie raison comme j'ai affaire à eux depuis bientôt 2 ans, la RH me répond de mettre de l'eau dans mon vin.

Des lors je fais des écrits pour signaler tout ce qui s'est passé depuis mon entrée dans la société à la nouvelle direction plus les recommandations de la visite médicale.

J'ai également fait des posts sur LinkedIn sur le management en général sans nommer qui que ce soit

Ces derniers veulent s'en servir contre moi comme ils ne trouvent rien à redire sur mon travail

Même si j'ai avoué à certains collègues que c'est à cause de lui que je faisais ces posts peuvent-ils s'en servir ?

Merci de vos retours je n'en peux plus de cette situation même si j'aime mon travail

Par kang74

Bonjour

Oui, ils peuvent se servir de ces posts sur LinkedIn, puisque vous nuisez à l'image de la société .

Enfin vous avouez ne pas suivre les directives de votre manager en lui servant une excuse fallacieuse .

Quel que soit la situation je rappelle que vous devez respecter le lien de subordination .

Enfin je ne vois aucune description dans votre exposé de ce qui pourrait être considéré comme du harcèlement .

Par de là, si ce poste ne vous convient pas, vous devriez chercher ailleurs .

Par wimann

Bonjour

Excuse fallacieuse ? non je remplaçais déjà un collègue en plus de mon travail je n'allais pas faire le travail de sa femme en plus..

ok lien de subordination mais pas si la personne privilégiée toujours sa femme au détriment de l'équipe sur la répartition du travail et autres.

Harcelement oui au niveau des échanges écrits ou verbaux (mails et vocaux)

ternir image de la société je ne vois pas étant donné que mes posts sont génériques

Merci de votre retour

Par kang74

ce à quoi je réponds ne pas avoir de bande passante pour le faire parce que je remplaçais déjà un autre collègue absent

sous prétexte que je ne répond pas au téléphone

Vous devez faire ce que votre supérieure vous dit de faire .

Si vous n'avez pas le temps de faire correctement votre travail à cause de trop nombreuses tâches, tant pis pour lui .

Donc je ne sais pas bien ce que vous attendez de votre employeur actuellement (au mieux travailler dans un autre service ... s'il existe), car même si une situation de harcèlement est reconnue, cela ne vous donne pas le droit de vous mettre en faute .

Je rappelle que le salarié a une obligation de loyauté, et que oui, faire une critique de manière générale , pour votre cas en particulier, cela dénote une volonté de nuire à l'image de l'entreprise .

Vous posez une question : j'y réponds .

Et la réponse est OUI .

Si vous voulez faire les questions et les réponses, pourquoi poser une questions ?

Par CToad

Bonjour

il faudrait voir ce que vous appelez "générique" et ce que vous dites dans vos posts mais à un moment sur ce réseau social dédié à la vie professionnelle, le soupçon est fort que vous parlez de la votre et pas de celle du boulanger du coin. Donc oui, votre employeur peut se sentir visé et soutenir que vous dégradez son image. Si vous voulez en être sûr, il faut montrer vos posts à un avocat ou à un conseil il vous donnera son ressenti.

De la même façon que Kang, je perçois dans vos écrits non pas une situation de harcèlement de la part de votre employeur mais plutôt une forme de résistance passive / agressive de votre part envers votre manager parce que l'organisation ne vous convient pas. Que l'organisation soit juste ou pas c'est un autre problème que vous pouvez faire remonter sans tout mélanger. Si on parle juste ici de harcèlement avez vous des exemples de comportement harcelant avant que vous ne montriez un comportement d'insubordination ? parce que oui, ne pas répondre au téléphone durant ses heures de boulot, ou répondre "ne pas avoir de bande passante" (c'est de l'humour bizarre et acerbe pour dire pas de dispo ou vous parlez d'un problème technique effectif ?) ce sont des comportements d'insubordination sanctionnables jusqu'au licenciement.

Cordialement

CToad